Conservatoire de Grenoble

Parcours métiers du son

Cycle 3 et CPES

Grenoble Culture(s)

VILLE DE GRENOBLE

Le parcours métiers du son est destiné à des élèves musicien-nes souhaitant acquérir des compétences en techniques d'enregistrement et de post-production tout en développant une capacité d'analyse auditive et d'écoute critique.

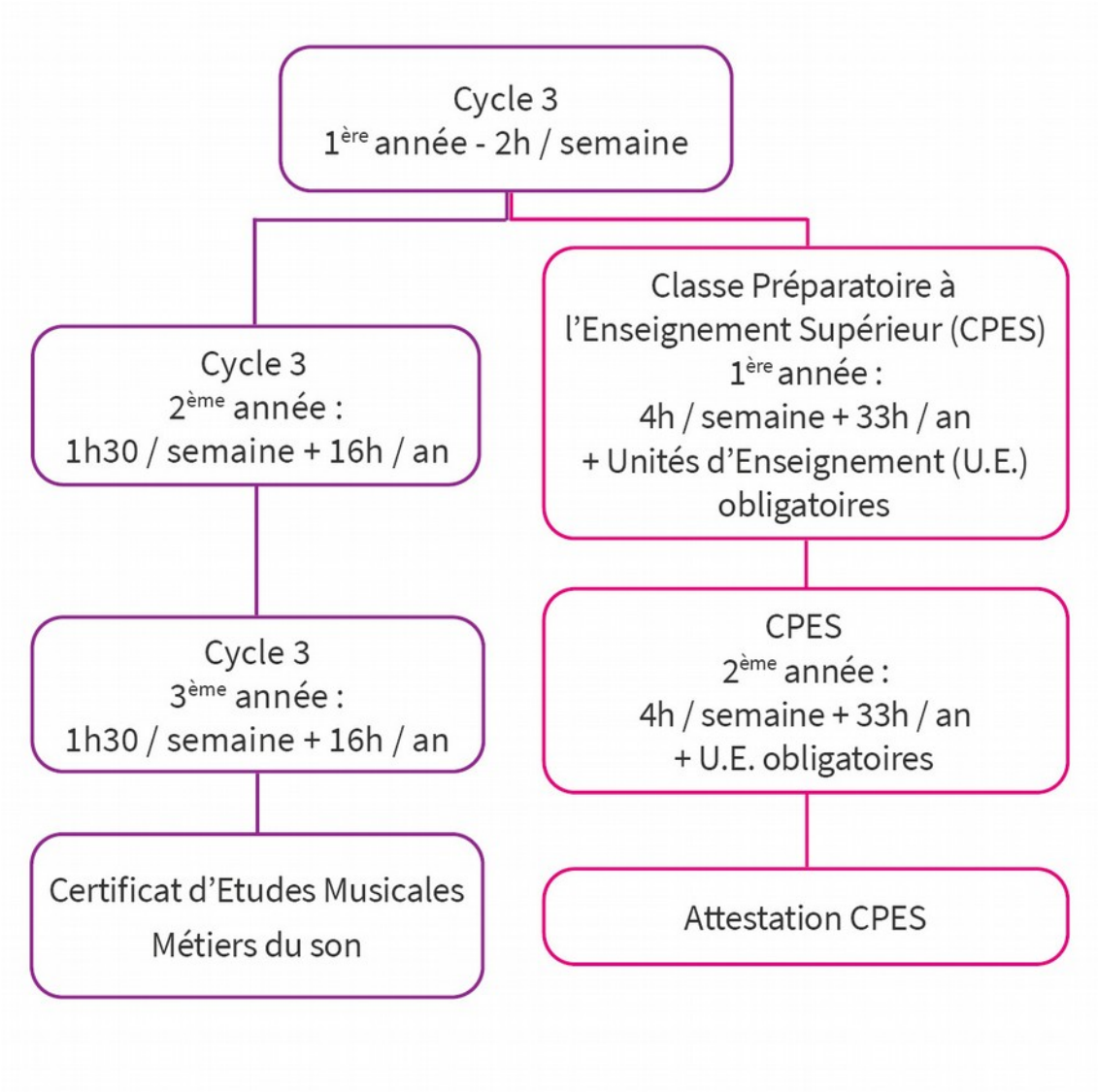

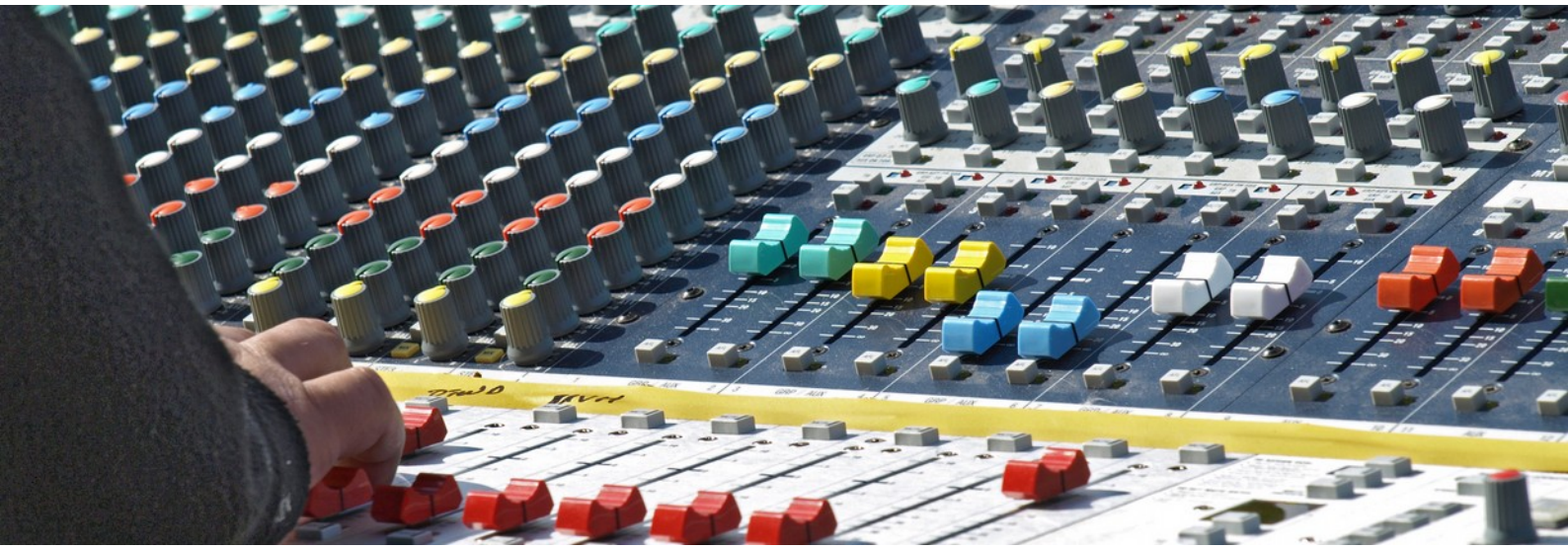

Cycle 3 métiers du son

Cet enseignement propose une formation de base dans les domaines du son, alternant des notions théoriques avec des travaux pratiques de prise de son musicale (classique et musiques actuelles), de montage, de mixage et de sonorisation.

➔ Le cycle 3 permet l'obtention du Certificat d'Etudes Musicales (CEM) métiers du son.

Conditions d'admission

Pré-requis : niveau scolaire de terminale minimum, niveau musical de fin de cycle 2 minimum

Procédure d'admission :

1. Préinscription :
   De juin à fin août : préinscription sur le site du Conservatoire : conservatoire-grenoble.fr
   ou
   En avril / mai, lors de la convocation aux entretiens d'admission en licence de physique-musicologie pour les élèves concerné-es

2. Test d'admission, prenant en compte l'orientation professionnelle, la motivation, les acquis musicaux et scientifiques.
   Début septembre : entretien et test de formation musicale
   ou
   En mai : entretien et test de formation musicale dans la même période que les tests d'admission en licence de physique-musicologie pour les élèves concerné-es

Organisation

Le cursus se déroule sur 2 ou 3 ans :

- 1ère année : 2 heures hebdomadaires
- 2ème année et 3ème année : 1h30 hebdomadaires + 16h / an

Possibilité de regrouper les cours pour réaliser des travaux pratiques de 4h
ou exceptionnellement de 2 x 4h sur une journée

Réalisation par les élèves de travaux personnels (prise de son musicale et reportage, mixage et montage), notamment dans le cadre de leur production individuelle.

Travail personnel nécessaire en dehors des cours, en studio ou chez soi.

Les régies du Conservatoire sont accessibles aux élèves tout au long de l'année dans les horaires d'ouverture du bâtiment principal.

Validation

La première année est validée sur la base d'un contrôle continu comprenant :

- un examen écrit
- une production individuelle
- un oral : présentation de la production individuelle, analyse sonore d'un extrait musical

La deuxième année ou la troisième année est validée par la présentation d'une production individuelle à un jury.

A l'issue, l'élève pourra obtenir un Certificat d'Etudes Musicales (CEM) métiers du son.

Production individuelle

Une production individuelle, présentée en fin de chaque année, est réalisée de façon autonome par l'élève sous forme de maquette.
Cette production consiste en l'enregistrement au choix de musique classique, de musiques actuelles, de dramatique radio, ou réalisation d'une création sonore.

Programme du cycle 3

1. Enseignement théorique :

Caractéristiques du son, organologie

- Fréquence, niveau d'intensité, spectre, enveloppe, harmoniques, timbre
- Propagation du son, célérité

Eléments physiologiques de l'audition

- Oreille externe, moyenne, interne
- Cellules ciliées, codage de l'information auditive
- Fragilité de l'audition, fatigue auditive

Perception psycho acoustique

- Perception des niveaux, de la hauteur, effets de masque
- Localisation, écoute intentionnelle, bruit

Chaîne d'enregistrement, prise de son

- Principes acoustiques et électriques, caractéristiques de la chaîne d'enregistrement
- Liaisons audio et niveaux
- Microphones et systèmes stéréo

Traitement du signal audio

- Traitements dynamiques, égalisation
- Effets : réverbération, phasing, flange, chorus, pitch, etc.

2. Travaux pratiques :

Prise de son, montage, mixage

- Ecoute critique, analyse de l'image sonore
- Prise de son d'ensembles de musique de chambre et d'orchestres
- Direction artistique et montage sur logiciel (ProTools), réalisation de maquettes
- Prise de son rock et/ou jazz, mixage

Travaux pratiques en milieu professionnel

- Assistanat des ingénieurs du son du conservatoire de Grenoble sur la programmation de l'établissement
- Chaque élève doit participer à au moins une production par an, travaux en autonomie
- Visite de studios, Travaux Pratiques avec différent-es professionnel-les, participation à des évènements autour des métiers du son...

Travaux pratiques personnels

- Les élèves peuvent disposer du matériel et de la régie pour réaliser leurs propres projets

3. Stages :

- Les stages sont non obligatoires.
- Le cas échéant, une convention de stage devra être réalisée (délai de mise en œuvre minimum : 1 mois).

CPES métiers du son

La Classe Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (CPES) métiers du son s'adresse aux élèves qui souhaitent se préparer aux concours d'entrée des grandes écoles de l'audiovisuel (Louis Lumière, Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris, FEMIS, Master Image et Son de Brest, ENSATT…).
Durant ce parcours, l'élève a l'obligation de se présenter à un ou plusieurs concours d'entrées dans un établissement d'enseignement supérieur.

Conformément à l'article L759-5 du code de l'éducation, les élèves en CPES bénéficient du statut d'étudiant.

Le Conservatoire travaille en lien avec la double licence physique/musicologie de l'Université Grenoble Alpes (UGA).

Conditions d'admission

Pré-requis :
Le-la candidat-e devra obligatoirement :

- avoir suivi la première année de cycle 3 du parcours métiers du son du conservatoire de Grenoble ou justifier d'un niveau de cycle 3 de métiers du son
- être inscrit-e dans la double licence physique-musicologie dispensée par l'Université Grenoble Alpes ou suivre ou avoir suivi des études scientifiques post-bac

Procédure d'admission :

1. Pré-inscription :
Pour les élèves extérieur-es, compléter le dossier d'inscription CPES, téléchargeable sur le site du Conservatoire : conservatoire-grenoble.fr de février à avril
ou
Pour les élèves inscrit-es au Conservatoire : inscription par l'enseignant de métiers du son

2. Examen :
Le-la candidat-e à la CPES doit se présenter courant juin à un examen d'entrée :

- présentation d'un travail en rapport avec la discipline (prise de son musicale, bande son de film, dramatique radio...)
- épreuve de Formation Musicale / Culture
- entretien avec le jury

Une lettre de motivation sera demandée au-à la candidat-e.

Organisation

La CPES dure 2 ans : cours de métiers du son à raison de 4 heures hebdomadaires + 33h / an d'UE complémentaires dans différentes disciplines (Formation Musicale, histoire de la musique / analyse, écriture, piano complémentaire, pratique instrumentale individuelle et collective...).

Réalisation par les élèves de travaux personnels (prise de son musicale et reportage, mixage et montage), notamment dans le cadre de leur production individuelle.

Travail personnel nécessaire en dehors des cours, en studio ou chez soi.

Les régies du Conservatoire sont accessibles aux élèves tout au long de l'année dans les horaires d'ouverture du bâtiment principal.

Evaluation et suivi

Une évaluation réalisée chaque année avec :

En première année, l'évaluation est réalisée sur la base d'un contrôle continu comprenant

- un examen écrit
- une production individuelle
- un oral : présentation de la production individuelle, analyse sonore d'un extrait musical

En deuxième année de CPES, l'évaluation est réalisée sur la base d'un contrôle continu comprenant :

- une mise en loge de mixage
- une production individuelle
- un oral : présentation de la production individuelle, du mixage fait lors de la mise en loge, et analyse sonore d'un extrait musical

La CPES dispense une formation complète en vue d'acquérir les compétences et connaissances requises aux concours d'entrée des établissements d'enseignement supérieur.

Un suivi personnalisé avec :

- des rencontres entre l'élève, l'enseignant référent et le directeur des études
- un accompagnement privilégié avec l'enseignant référent qui participe aux points d'étapes et accompagne l'élève dans la structuration de son projet.

Production individuelle

Une production individuelle, présentée en fin de chaque année, est réalisée de façon autonome par l'élève sous forme de maquette.

Cette production consiste en l'enregistrement au choix de musique classique, de musiques actuelles, de dramatique radio, ou réalisation d'une création sonore.

Programme de la CPES

1. Enseignement théorique :

Prise de son

- Systèmes de prise de son 5.1 et ambisonique
- Transaural, binaural

Sonorisation

- Systèmes de sonorisation
- Technologie des enceintes

Acoustique des salles

- Notions de directivité, phénomènes acoustiques
- Critères d'évaluation de qualité des salles
- Niveaux dans les lieux clos

Traitement du signal audio

- Traitements dynamiques, égalisation
- Effets : réverbération, phasing, flange, chorus, pitch, etc

Technologies audionumériques

- Le numérique : échantillonnage, quantification, codage de voie, de canal
- Compression de données, différents formats informatiques
- Les réseaux audionumériques (Dante, Ravenna, MADI…)

Culture

- Reconnaissance d'œuvres classiques, contemporaines et de musiques actuelles
- Analyse de dramatiques radio
- Culture technique
- Analyse de bandes son de films
- Cours d'histoire du mixage, des origines du rock aux musiques actuelles, analyse filmique, mixage à l'image, animés par différents acteurs des métiers du son

Ecoute critique

- Analyse de l'image sonore
- Critères d'écoute

Annales

- Travail sur les annales des concours (Louis Lumière, FSMS, FEMIS...)
- Protocole MIDI, sources électroniques

Musique et Nouvelles Technologies

- Histoire de l'évolution musicale et technologique du XXème siècle
- Méthodes de synthèse sonore, transformation sonore en temps réel
- Outils informatiques pour la création musicale : Pure Data, Max/MSP, etc.

2. Travaux pratiques :

Prise de son, montage, mixage

- Prise de son d'ensembles de musique de chambre et d'orchestres
- Direction artistique et montage sur logiciel (ProTools), réalisation de maquettes
- Prise de son rock et/ou jazz en condition de direct
- Prise de son rock et/ou jazz en re-recording, techniques de studio
- Mixage et notions de mastering
- Prise de son reportage, montage et mixage sur la réalisation de dramatiques radio

Sonorisation

- Montage et calage d'un système, circuit de retours
- Placement des micros, problématiques de la scène
- Balance et mixage en façade

Travaux pratiques en milieu professionnel

- Mixage d'opéra, mixage rock, mixage à l'image de documentaires
- Assistanat des ingénieurs du son du conservatoire de Grenoble sur la programmation de l'établissement
- Chaque élève doit participer à au moins une production par an, travaux en autonomie
- Visite de studios, Travaux Pratiques avec différent-es professionnel-les, participation à des évènements autour des métiers du son...)

Travaux pratiques personnels

- Les élèves peuvent disposer du matériel et de la régie pour réaliser leurs propres projets

3. Stages :

Les stages sont non obligatoires.
Le cas échéant, une convention de stage devra être réalisée (délai de mise en œuvre minimum : 1 mois).

4. Module associé :

- de pratique : instrumentale, collective
- de formation et culture musicales :
  - Formation musicale
  - Histoire de la musique / analyse musicale
  - Écriture musicale

  ➔ Ces trois unités d'enseignement peuvent être validées par la double licence physique-musicologie en fonction des notes obtenues en 1ère et 2ème années de licence

GRENOBLECULTURE[S]

Le Conservatoire est un établissement de la ville de Grenoble

---

Contact : conservatoire.info@conservatoire-grenoble.fr

conservatoire-grenoble.fr